

NOUVEOL

Pôle portuaire dédié à l'éolien flottant



**Port
LaNouvelle**

Realising opportunity

SYNTHÈSE DU DOSSIER DE CONCERTATION

CONCERTATION PRÉALABLE

Du 21 septembre
au 13 novembre 2026



Funded
by



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



www.concertation-projet-nouveol.fr

Le maître d'ouvrage

LA SEMOP PORT-LA NOUVELLE

Situé au cœur de l'arc méditerranéen, le port de commerce de Port-La Nouvelle est le 3^e port français de la Méditerranée avec plus de 1,6 millions de tonnes de marchandises annuelles.

Créée en 2021, la SEMOP Port-La Nouvelle a la charge de l'aménagement, l'exploitation, la gestion et le développement du port de commerce, dans le cadre d'un contrat de concession de 40 ans

passé avec la Région Occitanie. La gouvernance innovante de la SEMOP (Société d'économie mixte à opération unique) associe des acteurs publics à un groupement d'actionnaires privés :

La SEMOP Port-La Nouvelle porte le projet NOUVEOL en tant que maître d'ouvrage. Elle assure à ce titre le suivi et la réalisation de l'ensemble des travaux nécessaires au projet.

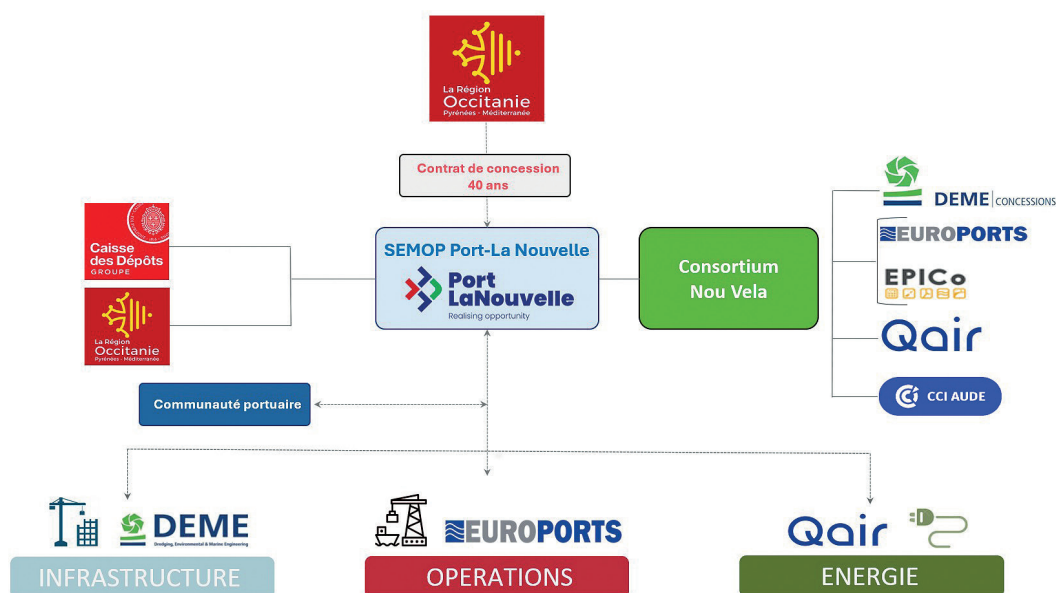


Schéma organisationnel de la SEMOP Port-La Nouvelle



Le installations NOUVEOL, en phase d'intégration des turbines

Le projet en bref

LE PROJET EN BREF

Le projet NOUVEOL prévoit la réalisation d'aménagements au sein du port de Port-La Nouvelle dédiés au développement de l'éolien flottant en Méditerranée. Conçu comme une réponse aux besoins identifiés par la filière, le projet vise à accompagner le passage à une échelle industrielle du déploiement de l'éolien flottant, après l'assemblage et la mise en service de deux fermes pilotes.

Les aménagements prévus sont les suivants :

- **Mise en place de deux zones d'intégration pour des turbines de nouvelle génération**, sur les quais nord et sud du môle Vert ;
- **Renforcement et préparation spécifique** des quais et du terminal ;
- **Adaptation des accès nautiques** du quai sud et du chenal d'accès sud pour permettre les opérations de flotteurs avec turbines ;

- **Création de capacités de stockage maritime**, avec une zone interne pour les éoliennes intégrées et une zone externe pour les flotteurs sans turbine.

Avec le projet NOUVEOL, le port de Port-la-Nouvelle deviendrait le seul port de la façade méditerranéenne française disposant des capacités nécessaires à l'intégration des turbines d'éoliennes sur flotteurs, lui permettant de répondre à l'ensemble des projets d'éolien flottant prévus par la planification de l'État français.

Le projet NOUVEOL est ainsi indispensable pour la mise en oeuvre des futurs parcs d'éolien flottant en Méditerranée française, en réponse aux objectifs fixés par l'État français.

LES CHIFFRES-CLÉS

83,6 millions
d'euros d'investissement

2 postes de stockage
maritime d'éoliennes
au sein du bassin portuaire

Près de **85** flotteurs
à intégrer d'ici 2034,
selon les projets en cours¹

2030 Livraison des
infrastructures NOUVEOL

et **10** postes de
stockage maritime de
flotteurs, implantés hors
bassin, à l'intérieur des
limites administratives
du port

Environ **400** emplois
en phase chantier

40 hectares de
surfaces de terre-plein

et **+ 400** emplois
dès 2031 en phase
d'exploitation

et **550** mètres de
quais mis à disposition au
sein d'un terminal dédié

Une capacité de
production annuelle de
30 éoliennes, soit
environ 500 MW/an

¹ Projets Narbonnaise 1 et 2, Golfe de Fos 1 et 2

Les aménagements prévus

CRÉATION AU NORD DU MÔLE VERT D'UNE ZONE D'INTÉGRATION ET RENFORCEMENT DU QUAI SUD POUR UNE 2E ZONE D'INTÉGRATION

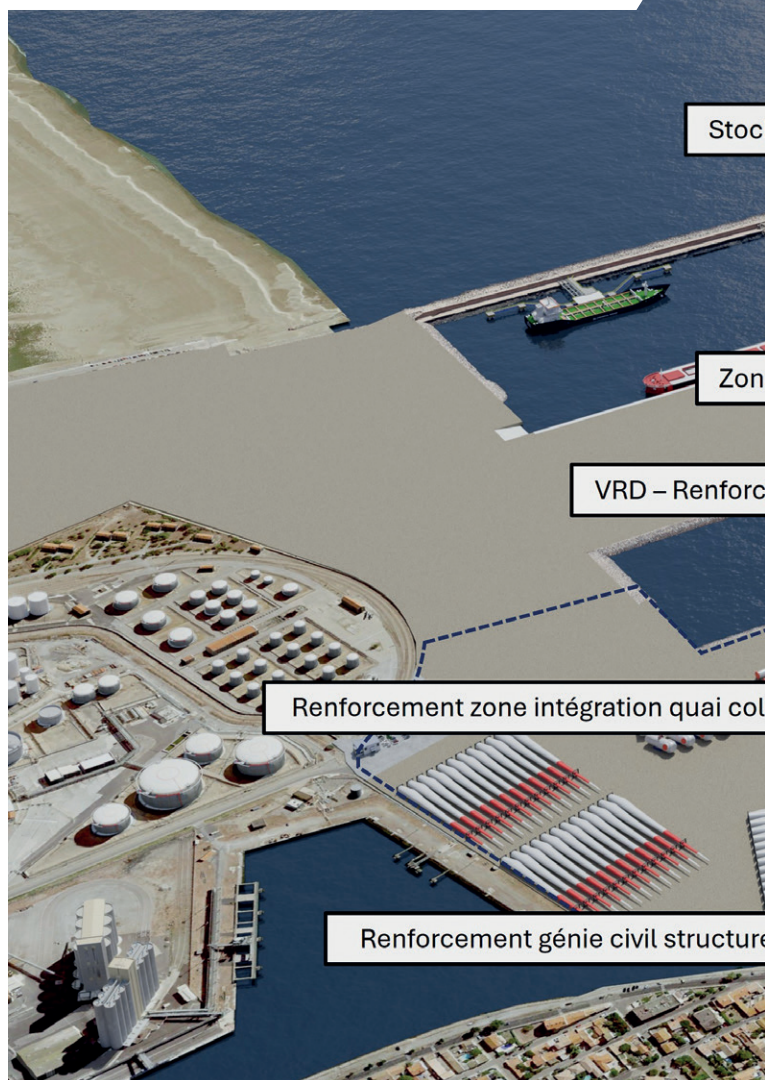
Le projet prévoit la mise en place de **deux zones renforcées dédiées aux opérations d'intégration des turbines**, implantées sur les quais nord et sud du môle Vert.

Ces plateformes sont conçues pour supporter des charges de 30 t/m², permettant l'accueil de grues « *Ring Crane* » aptes à intégrer des turbines de 20 MW et plus.

En complément, il est prévu la mise en œuvre d'un revêtement général en béton renforcé sur le quai nord du Môle Vert afin de permettre les opérations lourdes de levage, de pré-assemblage et de manutention de colis industriels exceptionnels.



Création d'une zone d'intégration sur le quai nord du Môle Vert



Aménagements prévus dans le cadre du projet NOUVEOL

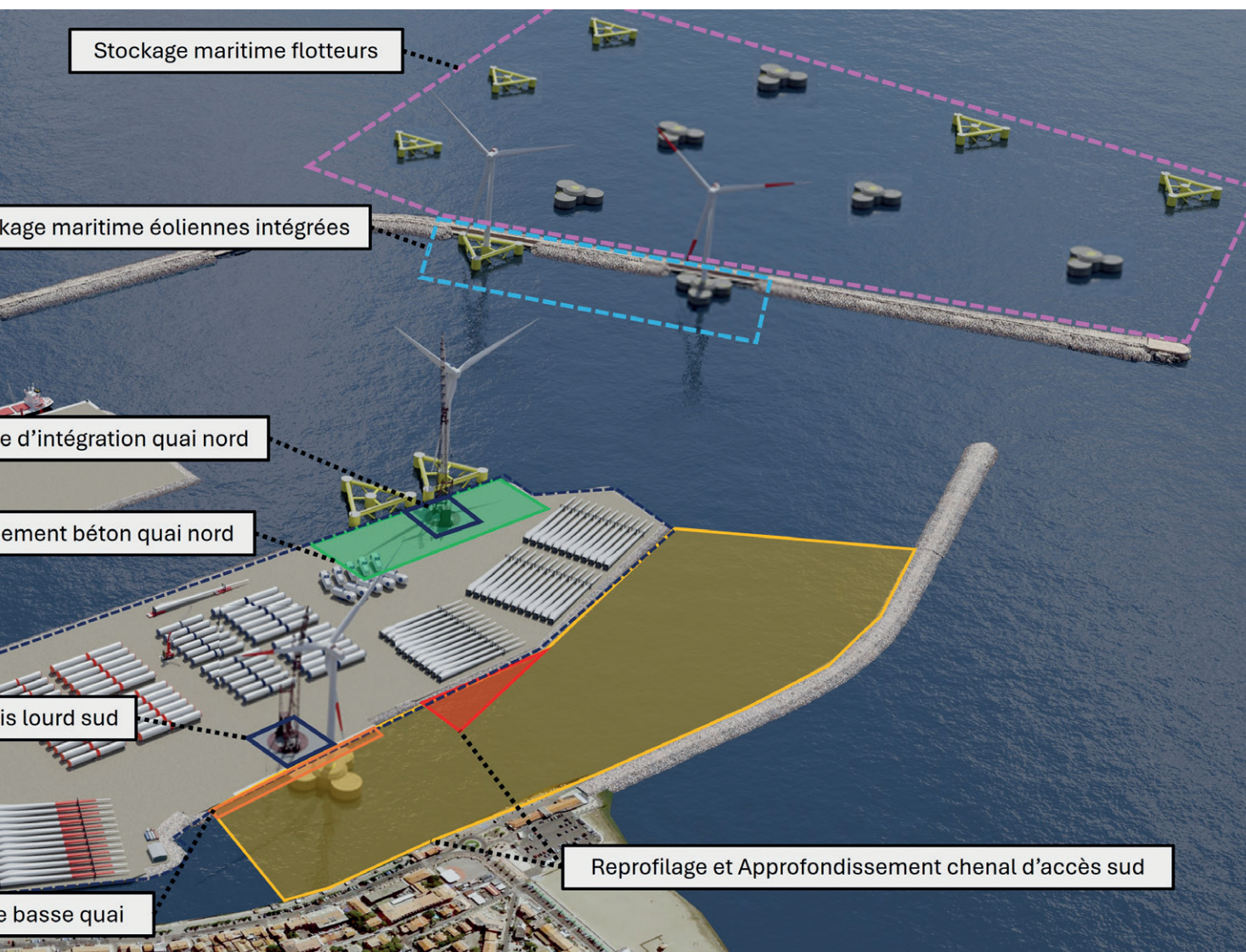
ADAPTATION DES ACCÈS NAUTIQUES DU QUAI SUD POUR DES FLOTTEURS AVEC TURBINES

Le projet prévoit l'adaptation du chenal d'accès sud afin de permettre le transit des flotteurs équipés de turbines. Les travaux maritimes visent ainsi à élargir le chenal pour l'adapter aux dimensions des futures technologies, ainsi qu'à l'approfondir afin de répondre au tirant d'eau des éoliennes une fois intégrées :

- Reprofilage de la pointe du Môle Vert afin d'élargir le chenal et d'améliorer les conditions de navigation ;
- Dragage et approfondissement ciblé du chenal de 11 à 14 mètres ;
- Renforcement génie civil de la structure basse du quai avec mise en place d'un tapis anti-affouillement.



Travaux accès nautiques chenal d'accès sud



CRÉATION D'UNE ZONE DE STOCKAGE MARITIME DÉDIÉE AUX FLOTTEURS SANS TURBINES

Située à l'extérieur du bassin portuaire mais dans les limites administratives du port, cette seconde zone de stockage offrira jusqu'à **10 postes de stockage**.



Zone identifiée pour le stockage de flotteurs sans turbines

CRÉATION D'UNE ZONE INTERNE DE STOCKAGE AU SEIN DU BASSIN PORTUAIRE

Deux postes de stockage temporaire sont prévus au sein du bassin portuaire, le long de la digue Est, pour accueillir les éoliennes intégrées (avec turbines). Cette zone de stockage sera dédiée aux phases finales de tests, avant le remorquage des éoliennes vers les sites d'exploitation.



Zone identifiée pour le stockage d'éoliennes flottantes (zone interne)

L'intégration du projet sur le territoire

LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Le projet NOUVEOL fera l'objet d'une **demande d'autorisation environnementale**, conformément à la réglementation en vigueur. Cette procédure vise à garantir la bonne prise en compte des enjeux environnementaux tout au long de la conception du projet, de sa réalisation à son exploitation.

Le **Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)** qui sera déposé par la SEMOP Port-La Nouvelle devra permettre de démontrer l'acceptabilité du projet au regard de ses impacts sur l'environnement. Dans ce cadre, **une étude d'impact** est en cours pour analyser de manière approfondie les effets potentiels du projet sur l'environnement et le cadre de vie, aussi bien pendant la phase de travaux qu'en phase d'exploitation. Elle permettra de **définir les mesures mises en œuvre pour éviter, réduire ou, lorsque cela est nécessaire, compenser les incidences identifiées**.

UNE OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LE TERRITOIRE

Le projet NOUVEOL accompagne la diversification des activités portuaires vers de nouveaux secteurs à forte valeur ajoutée. Ces nouvelles **activités non délocalisables** s'accompagneront du développement de **métiers spécialisés** (usinage, techniciens, marins) pour lesquels le territoire pourra mobiliser des compétences locales.

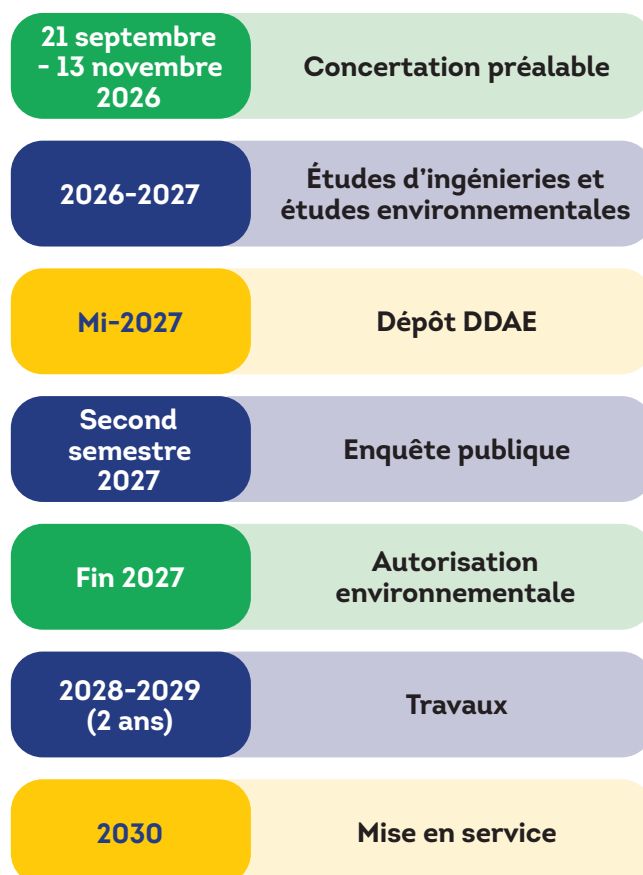
Plus largement, le projet NOUVEOL représente **une opportunité en termes de création et de pérennisation d'emplois locaux**, tant pendant la phase de construction des infrastructures portuaires que dans le cadre du développement de la filière de l'éolien flottant à plus long terme.

Au-delà de la phase de construction, qui mobilisera de nombreux emplois issus de la filière génie civil, **les activités d'intégration et de mise en service des éoliennes feront appel à d'importants besoins en main-d'œuvre à Port-La Nouvelle**.

Dès 2031-2032, les opérations liées aux deux premiers parcs commerciaux en Méditerranée nécessiteront ainsi la mobilisation de **plus de 400 postes** équivalent temps plein (ETP), à la fois pour l'intégration des turbines que pour logistique associée.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel prévoit une mise en service à l'horizon 2030, à l'issue d'une phase de travaux de deux ans, selon les principales échéances suivantes :



La concertation préalable

LA CONCERTATION PRÉALABLE

En vertu de l'article L.121-17 du code de l'environnement, **la SEMOP Port-La Nouvelle a pris l'initiative d'organiser une concertation publique préalable** selon les modalités librement fixées et dans le respect des articles L.121-16 et R.121-19 et suivants du même code.

Cette concertation préalable autour du projet NOUVEOL se déroulera **du 21 septembre au 13 novembre 2026**. Elle doit permettre de présenter le projet au public, d'échanger sur le projet et de recueillir les avis et propositions des participants.

Le périmètre de la concertation est composé des communes suivantes, au sein de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne : Port-La Nouvelle, Bages, Gruissan, La Palme, Leucate, Narbonne, Peyriac-de-Mer et Sigean.

Il représente ainsi **8 communes** et **plus de 80 000 habitants**.

COMMENT PARTICIPER ?



En ligne, sur le site internet : www.concertation-projet-nouveol.fr



Dans **les registres papier** mis à disposition dans les mairies du périmètre



Lors des **temps d'échange** listés page suivante ;

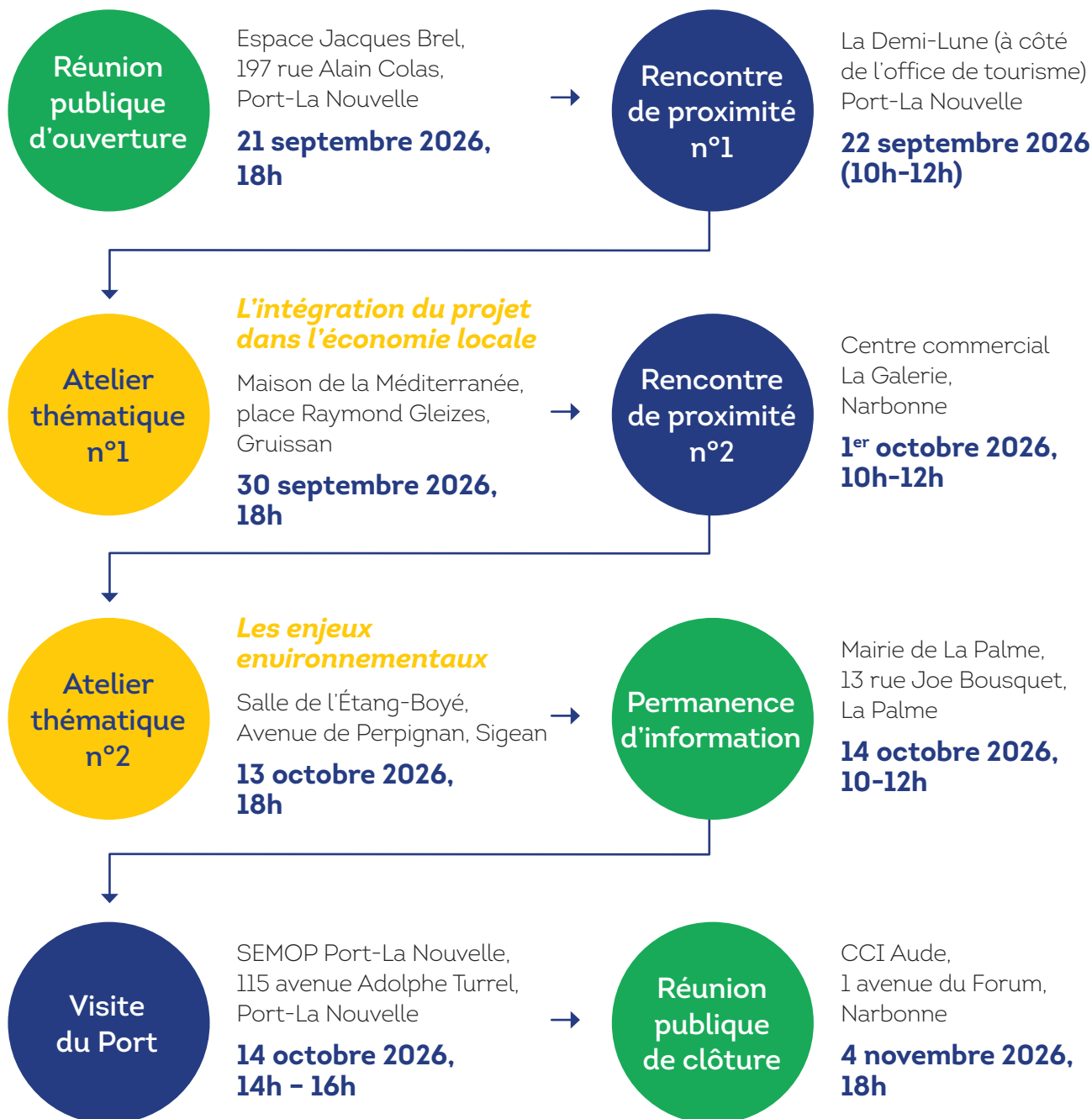
À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Dans un délai de trois mois à l'issue de la concertation préalable, un bilan de la démarche sera établi par la SEMOP Port-La Nouvelle et publié sur le site internet de la concertation. Ce bilan présente les enseignements tirés de la démarche, les mesures jugées nécessaires pour en tenir compte et les suites données au projet.

Après le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) en Préfecture, le projet fera l'objet d'une enquête publique menée par un commissaire-enquêteur.



Calendrier des temps d'échange



À l'exception des rencontres de proximité, une **inscription préalable** sur le site de la concertation est recommandée pour chaque temps d'échange.

Pour la **visite du port** le 14 octobre, une **inscription préalable est obligatoire** pour des raisons d'organisation et de sécurité.



Plus de détails sur le projet sur :
www.concertation-projet-nouveol.fr

